

**EXTRAITS**

**1.2. Le monarcisme de la République Démocratique de Madagascar**

L'adoption de la République Démocratique de Madagascar (RDM) a travers le référendum du 21 décembre 1975 et la Constitution de 1975 prévoient la mise sur pied d'un Etat de type nouveau. D'après le Titre III et l'article 43, les institutions de la RDM sont le Président de la République, le Conseil Supérieur de la Révolution (CSR), l'Assemblée Nationale Populaire (ANP), le Gouvernement, le Comité Militaire pour le Développement et la Haute Cour Constitutionnelle. Nous sommes face à un modèle complexe comprenant le Président de la République, le Conseil Supérieur de la Révolution et le Gouvernement. Après le bicamérisme de la Première République, Madagascar fait le choix du monarcisme, en vertu de l'article 65, l'ANP est « l'organe d'Etat délégué suprême du pouvoir législatif populaire ».

Le principe de la séparation des pouvoirs laisse plutôt la place au principe d'imbrication du pouvoir d'Etat caractéristique des régimes socialistes-marristes. L'ANP ne dispose pas de contrôle politique sur le Président de la République et sur le CSR. Par contre l'ANP peut exercer un contrôle sur le Gouvernement. Il peut aboutir

impliqué substantiellement avec de grands services Ruzeler vers d'un tel ou tel, pour le rôle du président est complexe et « assaillie » par les membres du parti, de nos jours, pourraient prêter à sourire et même à rire si ce n'est que les impacts sur l'un d'eux (trois ?) sont devenus risiblement ridiculissimes. Allons-y.

30 JUIN 1977 et 30 JUIN 2016 A MADAGASCAR

Judi 30 Juin 2016  
18h30

**CAFÉ DE LA BARRÉ**  
à Tananarive

**Dîner solidaire**

en profit de  
**TRANSPARENCY INTERNATIONAL MADAGASCAR**

Entrée libre !

Pour connaître les autres activités de l'association de la Barré contactez :  
Dr. ARNESTO F. RAMBY au 034 22 11 11 11 de la Barré à Tananarive

**Programme :**  
- Concert 18h30 à 19h30  
- Rencontre avec les membres de Transparency International, Institut Madagascarienne  
- Exposition « Le Corbeau contre la corruption »  
- Vente caritative

CONTACT : DR. ARNESTO F. RAMBY au 034 22 11 11 11  
E-mail : [arnesto@transparencymadagascar.org](mailto:arnesto@transparencymadagascar.org)  
E-mail : [arnesto@transparencymadagascar.org](mailto:arnesto@transparencymadagascar.org)



Membres du Bureau National de la République de Madagascar (1977)

**Les défis de parlementarisme à Madagascar**  
par le Dr. Arnesto F. Ramby  
Maître de conférences à l'Université de Tananarive  
Novembre 2018

**EXTRAITS**

Laurin Xantier Michel, Andriamananjato, est le 30 décembre 1975 à Tananarive, au 11 novembre 1975, est un porte, activité et homme politique malgache. Il est notamment député et président de l'Assemblée nationale malgache (Assemblée nationale, de 1977 à 1991, (Mikajato).

**1.2. Le monarcisme de la République Démocratique de Madagascar**

L'adoption de la République Démocratique de Madagascar (RDM) a travers le référendum du 21 décembre 1975 et la Constitution de 1975 prévoient la mise sur pied d'un Etat de type nouveau. D'après le Titre III et l'article 43, les institutions de la RDM sont le Président de la République, le Conseil Supérieur de la Révolution (CSR), l'Assemblée Nationale Populaire (ANP), le Gouvernement, le Comité Militaire pour le Développement et la Haute Cour Constitutionnelle. Nous sommes face à un modèle complexe comprenant le Président de la République, le Conseil Supérieur de la Révolution et le Gouvernement. Après le bicamérisme de la Première République, Madagascar fait le choix du monarcisme, en vertu de l'article 65, l'ANP est « l'organe d'Etat délégué suprême du pouvoir législatif populaire ».

<sup>1</sup> [http://www.assemblee-nationale.mg/?page\\_id=69](http://www.assemblee-nationale.mg/?page_id=69)

à la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement lorsque ce dernier pose la question de confiance (article 70). Cet article s'inspire largement de l'article 44 de la Constitution de 1959. Soit lorsque l'Assemblée Nationale Populaire vote une « résolution hostile » en cas de manquement grave à l'exécution du programme général d'action (article 80). La résolution hostile est en fait la nouvelle qualification de la motion de censure. Dans toutes ces procédures de contrôle politique, le Président de la République joue un rôle d'arbitre et reste maître du jeu. Il convient de remarquer que d'après l'article 60 alinéa 2, le Gouvernement est aussi responsable devant le Président de la République auquel il rend compte de son activité. Cela a pour conséquence un affaiblissement voire un effacement de la parlementarisation des rapports entre Gouvernement-Assemblée. Nous sommes donc en présence d'un système caractérisé par la prééminence statutaire du Président de la République qui accentue l'aspect présidentiel du régime.

En plus de la Constitution de 1975, l'ordonnance n° 77-018 relative à l'ANP du 24 mai 1977 formalise les principes, les normes ainsi que les règles relatives à l'ANP. Les premières élections législatives eurent lieu le 30 juin 1977. Le parti du président Didier Ratsiraka, ANRMA, remporta la majorité des suffrages avec 112 sièges sur 137. Ces membres étaient élus au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Il convient de noter que la participation aux élections fut limitée aux partis politiques membres du Front National de la Défense de la Révolution (FNDR) tel que le prévoit l'article 20 de l'ordon-

<sup>2</sup> Avant Garde de la Révolution de Madagascar (ancien Avant Garde de la Révolution de Madagascar)  
<sup>3</sup> Le FNDR fut créé par l'ordonnance n° 76-020 du 29 octobre 1976. L'article 3 de la présente ordonnance indique que « le comité politique sur l'ensemble de l'ensemble de la République Démocratique » (ancien conseil national de la RDM, constitué le 26 février 1977, était composé du Président de la RDM, Didier Ratsiraka, du Premier ministre, Jean Rakotonirainy, du Président de l'Assemblée Nationale Populaire, Lucien Xantier Michel Andriamananjato (qui a été élu lors des élections législatives de juin 1977)

## **30 juin 1977**

C'était la date des élections de tous les membres du Parlement conformément aux dispositions de la Constitution de 1975. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en 1970, deux ans avant la chute du Président Philibert Tsiranana.

### **Caractéristiques de ce Parlement**

Aux termes de la Constitution de 1975, le Parlement de Madagascar, dénommé Assemblée nationale populaire ou ANP, devait comprendre 137 membres, élus pour 5 ans dans 110 circonscriptions par l'ensemble des citoyens malgaches âgés de 18 ans révolus.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Les élections générales de juin avaient été précédées par quatre autres consultations organisées dans l'ensemble du pays -du niveau des villages ou des quartiers à celui des provinces- entre le 20 mars et le 29 mai 1977. La campagne pour les élections à l'Assemblée nationale populaire a été ouverte le 18 juin.

Des listes de candidats ont été présentées, sous l'égide du Front national pour la défense de la révolution socialiste malgache (FNDR), par quatre organisations : l'Avant-garde de la révolution malgache (AREMA), le Parti du Congrès de l'indépendance de Madagascar (AKFM-KDRSM), le Groupe VONJY IRAY TSY MIVAKY (pour la révolution socialiste dans l'unité nationale), et l'UDECMA-KMTP, formation démocrate-chrétienne.

Le parti MONIMA, d'extrême-gauche, ancien partenaire du Front, avait boycotté les élections. Les résultats officiels ont montré qu'environ 90% des électeurs inscrits ont participé au scrutin, et que la liste du Front national a recueilli 92% des suffrages exprimés. La moyenne d'âge des

nouveaux députés a été d'environ 40 ans et entre 35 à 40% d'entre eux ont reçu une instruction supérieure.

### **Résultats officiels pour 137 sièges à pourvoir**

Front national pour la défense de la révolution socialiste malgache (FNDR)-Avant-garde de la révolution malgache (AREMA, parti fondé par Didier Ratsiraka en 1976, après une brève période de transition dirigée par un Directoire militaire) : candidats : 112, sièges : **112**

Parti du Congrès de l'indépendance de Madagascar (AKFM-KDRSM) : candidats : 16, sièges : 16

VONJY IRAY TSY MIVAKY : candidats : 07, sièges : à 07

UDECMA-KMTP : candidats : 02, sièges : 02



Membres du Directoire Militaire de la République de Madagascar (12 février au 15 juin 1975)

Voici, très brièvement, la suite et la fin de la mainmise de Madagascar par celui qu'on avait surnommé l'Amiral rouge. Le 31 juillet 1977, le Pr Justin Rakotoniaina démissionne, et le lieutenant-colonel Désiré Rakotoarijaona lui succède au poste de Premier ministre. La composition du Cabinet de ce nouveau Premier Ministre, sera annoncée le 4 août 1977. Le 7 novembre 1982, Didier Ratsiraka est « réélu » président de la république, face à Monja Jaona, président du parti Monima. Hélas, ce second mandat fera apparaître le phénomène

« 4'mis

» (peuple de la rue), le

« risoriso »

(marché noir), des années de misère et les éléphants blancs. Il sera aussi jonché de violences contre la communauté indo-pakistanaise (OPK ou opération Karana) et fut marqué par la répression sanglante contre les adeptes du Kung-fu, du 30 juillet au 1er août 1985. Le 12 février 1988, Désiré Rakotoarijaona démissionne de son poste de Premier ministre et le Lieutenant-colonel Victor Ramahatra lui succède. Malgré tout cela, Didier Ratsiraka restera président de la république élu jusqu'au 10 février 1993, puis de 1996 à 2001. Il décèdera le 28 mars 2021 à Antananarivo. Paix à son âme.

Jeudi 30 Juin 2016

18h30  
au  
CAFÉ DE LA GARE  
BY CHEFS AVENUE

Dîner solidaire  
au profit de  
TRANSPARENCY  
INTERNATIONAL  
INITIATIVE  
MADAGASCAR

Entrée libre !

Pour soutenir les actions de l'association Le Café de la Gare reversera 15% du chiffre d'affaire HT de la soirée à l'association

Programme :

Concert : RUFERU à La Valiha  
Rencontre : avec les membres de Transparency International-  
Initiative Madagascar  
Exposition : « Ensemble contre la corruption »  
Vente caritative

CONTACT : 034 96 418 79 - contact@transparency.mg - www.transparency.mg -  
www.facebook.com/transparencymadagascar

### 30 juin 2016

Ce jour-là, Transparency International-Initiative Madagascar a organisé un « **dîner solidaire** » au « **Café de la Gare** » sis au **PK 0, Soarano**

Antananarivo (auparavant dénommé « Chefs Avenue Lounge »). Quelle était l'intention de l'époque ?

« **En venant dîner au Café de la Gare de soir-là vous ferez un don à l'association et vous aiderez la lutte contre la corruption à Madagascar !** ».

Et puis, il a été écrit aussi que

«

*ce dîner solidaire a pour objectif de faire connaître les actions de Transparency*

*International-Initiative Madagascar et de récolter des fonds pour l'association qui vit des subventions accordées à ses projets et des dons »*

. La réalité était que sous le régime de Hery Rajaonarimampianina, chaque dernier jeudi du mois le « Café de la Gare » proposait de soutenir une association malgache en mettant à disposition son café-restaurant et en reversant une partie du chiffre d'affaire hors taxe de la soirée au profit de l'association.



Implanté subitement avec de grands moyens financier venus d'on-ne-sait-où... par le fils aîné du président expert-comptable alors en exercice, cette "magnifique brasserie typique des années 20" ferme subitement ses portes du jour au lendemain... de la défaite de son père candidat Hery Rajaonarimampianina, lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2018. Puis ce fils prodigue disparaît du territoire de Madagascar

Intention exceptionnellement louable si ce n'est que ce « Café de la Gare » avait été géré par Matthieu Rakotoarimanana Rajaonarimampianina, le fils aîné du président Hery Rajaonarimampianina, fortement impliqué dans des affaires de... corruption, justement. Et lorsque son père a été défait dès le premier tour de l'élection présidentielle de 2018, ce fils à papa a quitté le pays sans demander son reste, laissant le « Café de la Gare » à l'abandon, du jour au lendemain. Oui, vous allez tout de suite pointer du doigt la tumultueuse Ketakandriana Rafitson, se disant -elle-même- Juriste Politologue de formation. Non, concernant ce diner de cons, au « Café de la Gare », le 30 juin 2016, elle n'était pas dans le coup, vu qu'elle n'est entrée qu'en août 2018 à Transparency International-Initiative Madagascar. Mais elle y est toujours, fonçant sans relâche dans des portes ouvertes... Et la vie continue ainsi, avec son lot d'il faut de tout (et de rien) pour faire un monde souvent jonché de très mauvaises intentions, contrairement à l'universellement connu « enfer » pavé de trop bonnes intentions. Voyez autour de vous.

**Jeannot Ramambazafy**